

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 14 JUIN 2024

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 15 / En exercice : 15 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 10

Date de la convocation : 06/06/2024 Date d'affichage : 06/06/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur François PARIS, élu Maire.

Présents : M. François PARIS, M. Fabrice DEVERLY, Mme Adeline HENNICHÉ, Mme Christine BURNIER-FRAMBORET, M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ, Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS, M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS, M. Serge PAGET, Mme Mélina ISOUX,

Absent(es) : M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET, M. Raphaël MABBOUX

Absent(es) excusé(es) : M. Ludovic PAYEN, Mme Alicia GUILLOT-BERNIER, M. Thibault PUGNAT

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : Mr Jacques ZIRNHELT (Pouvoir à Mme Christine BURNIER-FRAMBORET),

Secrétaire de séance : Mme Mélina ISOUX

Délibération du Conseil Municipal n°2024-029

BUDGET PRINCIPAL 2024

■ Attribution de subvention

Monsieur Le Maire rappelle que l'assemblée a attribué les subventions 2024 aux associations par délibération n° 2024-015,

Considérant l'intérêt de soutenir les associations dans leurs actions, il est proposé à l'Assemblée d'attribuer une subvention à l'association ***Les chemins de Cordon***,

L'association ***Les chemins de Cordon*** ayant fourni tous les éléments pour l'obtention d'aide financière, il est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 600€ pour l'année 2024 afin de soutenir l'association dans leurs actions d'entretien des chemins de randonnée en concertation préalable avec la Mairie et un bilan devra être fourni après chaque intervention.

Le Conseil Municipal, son Maire entendu, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents

Fait et délibéré en Mairie, les jour,
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire.

Fait à CORDON, le 17/06/2024

Télétransmis en Sous-préfecture le **21 JUIN 2024**
Affiché le **21 JUIN 2024**

Le Maire,
Mr François PARIS

La Secrétaire de Séance,
Mme Mélina ISOUX

